



Table des matières

Préambule	4
Mission et orientations.....	4
Lignes de forces.....	5
Notions et définitions.....	6
Orientations et objectifs.....	8
- 1 ^{re} orientation – Lutte contre les graffitis indésirables afin de contrer le vandalisme.....	9
- 2 ^e orientation – Mise en valeur de l’art urbain	11
- 3 ^e orientation – Perspective de développement culturel et social.....	13
Mise en œuvre de la Politique en art urbain et de son plan d’action	14
Conclusion	15
Annexes	
- Annexe 1 – Historique du cadre d’intervention.....	16
- Annexe 2 – Lexique	18



Préambule

Comme toutes les villes, la Ville de Longueuil se trouve aux prises avec un problème de graffitis indésirables, assimilables à du vandalisme. Face à cette réalité, des citoyens et des organismes ont lancé des initiatives que la Ville a poursuivies et menées plus loin avec eux.

Cependant, l'engouement actuel pour l'art urbain et l'apport positif de celui-ci à l'échelle planétaire demande à raffiner le discours ainsi qu'à revoir sa mise en valeur. Plusieurs effets bénéfiques, comme celui de démocratiser l'art tout en « resserrant le tissu » de la communauté ou, autrement dit, de créer du beau tout en faisant du bien. Défis et opportunités d'un phénomène en mutation constante et rapide; réponse d'une ville dynamique et innovatrice : **Longueuil et l'art urbain.**

En réponse aux recommandations issues du projet pilote de 2011 du cadre d'intervention à la lutte aux graffitis et de la reconnaissance de l'art urbain, la Ville de Longueuil, a décidé d'innover dans le domaine en réalisant une *Politique en art urbain*.



Mission et orientations

Faire de l'art urbain un outil d'expression qui transforme un lieu public en espace de vie accueillant, en créant des partenariats entre l'art, l'artiste, la municipalité et ses citoyens, tout en considérant un volet éducatif et de sensibilisation à l'art urbain.

À travers cette *Politique en art urbain*, la Ville de Longueuil poursuit trois orientations :

- Lutter contre les graffitis indésirables afin de contrer le vandalisme;
- Mettre en valeur l'art urbain;
- Assurer le développement culturel et social.



Maison de la Famille le Cavalier, arrondissement du Vieux-Longueuil

Lignes de force

L'éducation

La Ville de Longueuil, en diffusant plus largement les connaissances disponibles sur l'art urbain, veut transmettre une meilleure perception du phénomène à sa population. Il s'agit d'une condition essentielle à la promotion de l'art urbain pour ce qu'il est : une forme d'art qui interpelle l'ensemble de la population.

L'accessibilité

La Ville de Longueuil compte tirer parti du plus grand avantage de l'art urbain, source de sa popularité, c'est-à-dire son accessibilité. Elle désire mettre à la portée de tous sa pratique par ceux qui le créent, artistes amateurs ou professionnels, et élargir sa consommation par ceux qui peuvent y être exposés, c'est-à-dire le public en général.

La médiation culturelle

Pour renforcer cette accessibilité, et conformément à son cadre de référence en médiation culturelle, la Ville de Longueuil entend « déployer des stratégies et des actions visant à réduire l'écart entre les artistes, leurs œuvres et les citoyens, notamment auprès des groupes de la population qui vivent des situations d'exclusion culturelle en raison de facteurs sociaux, économiques ou territoriaux. »¹

La participation citoyenne

La participation citoyenne repose sur l'engagement volontaire des citoyens. Elle contribue à la cohésion entre les actions municipales et les attentes de la population. En travaillant ensemble à des projets stimulants et créatifs, comme se veut cette *Politique en art urbain*, les Longueillois peuvent entamer un processus de création et d'embellissement de leur milieu.

Le développement durable

La Ville de Longueuil souhaite que chacune des actions qu'elle entreprend soit faite de façon responsable pour la santé publique, l'environnement, l'économie sociale et le milieu culturel. En art urbain, cela se traduit par l'utilisation des ressources locales : matérielles, humaines; et une grande attention portée aux produits et méthodes utilisés, autant pour la création que pour l'enlèvement éventuel.

L'innovation

La Ville de Longueuil tient à se démarquer autant dans sa façon de mettre en valeur l'art urbain que dans sa lutte contre les graffitis indésirables. Si certaines des mesures proposées ici ont déjà été éprouvées ailleurs, plusieurs autres, parmi les plus audacieuses, sont tout à fait originales.

La qualité de vie

La Ville de Longueuil, en faisant appel à l'art urbain comme un des outils de changement social, poursuit un idéal : créer des environnements avec des citoyens impliqués, habitant de façon harmonieuse des quartiers embellis, d'où se dégage un plus grand sentiment de sécurité.

¹ Cadre de référence - Médiation culturelle, Bureau de la culture de Longueuil, 2012, p. 2 (reprise de Les Arts et la Ville, 2007)



6



Chalet de la piscine du centre Pierre-et-Bernard-Lucas, arrondissement de Saint-Hubert

Notions et définitions

Avant de préciser davantage le phénomène de l'art urbain et de faire des choix éclairés le concernant, il importe de s'assurer d'une compréhension et d'un langage communs sur le sujet.

Voici donc, les définitions avec lesquelles la Ville de Longueuil présente sa *Politique en art urbain* et ses plans d'action annuels.

Art urbain

Expression traduite du street art américain pour désigner un mouvement artistique contemporain qui regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou n'importe quel autre endroit public, et englobe les techniques les plus diverses telles que : le graffiti, le pochoir, le cello-graffi, le tricot graffiti, le *sticker*, le trompe-l'œil, la murale, la projection et l'improvisation urbaines.

Graffiti indésirable et graffiti autorisé

Dans le contexte de cette *Politique en art urbain*, le mot « graffiti indésirable » est utilisé pour parler de la lutte à la pollution visuelle dans le paysage urbain, qui souvent s'installe à des endroits inappropriés et aucunement appréciés de la population et des autorités publiques.

Graffitis indésirables : Toutes interventions faites sans consentement ou autorisation légale sur un lieu public ou privé sont considérées comme indésirable. Les *tags*, les *throw-up* et certaines « *pieces* », qui ne servent qu'à faire l'apologie d'un nom, sont assimilables à du vandalisme et à de la pollution visuelle. Les *scratchitis*, qui endommagent les surfaces de façon définitive par grattage, sont à bannir également.

Graffitis autorisés : La persévérance d'une multitude d'artistes graffiteurs qui se sont affichés un peu partout à travers le monde, aura amené le graffiti à devenir une forme d'art urbain reconnu et valorisé, puisqu'ils le font en respectant les lois et règlements. Le graffiti est, pour plusieurs artistes, un libre cours à l'imagination et à la créativité : un art visuel qui offre beaucoup de visibilité.

L'art urbain est à mettre en parallèle avec **l'art public**; en effet, lorsqu'il remplit certaines conditions très précises, notamment quant à son financement, au statut professionnel du créateur et à la pérennité de l'œuvre, l'art urbain peut prêter son esthétique à l'art public. On pourrait donc les situer l'un à la suite de l'autre sur un continuum menant du graffiti de nature artistique à l'art institutionnel.

Art public ou œuvre d'art intégrée : toute production artistique originale exprimée par la peinture, la sculpture de grande taille, l'estampe, le dessin, l'illustration, la photographie, la vidéo, les arts textiles, l'installation liée à l'architecture d'un édifice, à ses espaces intérieurs et extérieurs, à son environnement ou à l'aménagement d'un site. L'œuvre doit être durable et avoir un lien avec la collectivité actuelle et future. Elle doit aussi avoir été créée spécifiquement pour l'appréciation par le public et conçue pour des endroits publics.

Mur légal : mur dûment identifié où la réalisation d'art urbain est autorisée d'office, pourvu que soient respectées les heures et les surfaces d'utilisation ainsi que des éléments aussi élémentaires que la propreté des lieux et la quiétude des riverains. Certaines restrictions quant aux contenus haineux ou vulgaires s'appliquent également.



Parc de la Cité, arrondissement de Saint-Hubert

Orientations et objectifs

La mission de la Ville de Longueuil en art urbain s'articule, selon trois orientations bien distinctes. Il est temps de les préciser, avant de les décliner en objectifs et actions concrètes.

Dans la lutte aux graffitis indésirables, Longueuil veut s'enorgueillir de figurer parmi les premiers de classe pour le nettoyage de ses quartiers et boulevards : l'éventail de mesures mises en place a fait ses preuves ailleurs et les refait ici. Il s'agit de poursuivre le bon travail amorcé en s'assurant que chaque mesure est appliquée rigoureusement.

Une idée s'impose de plus en plus quant à la mise en valeur de l'art urbain, qui consiste à le considérer comme une occasion plutôt qu'une menace, une perception péjorative octroyée à ce type d'art souvent dû à sa pratique illégale. La sensibilisation auprès de la population sur les impacts positifs est donc nécessaire. Un quartier négligé donne l'impression d'une ville incapable de se transformer. C'est la théorie de la vitre brisée (Wilson et Kelling, 1982). C'est souvent à ces endroits qu'apparaît la pollution visuelle telle que le graffiti indésirable.

La reconnaissance de l'art urbain est une opportunité de donner vie à un lieu. L'art urbain permet de se réapproprié un espace pour combler un vide. La présence de l'art urbain dans la ville embellit un endroit et permet aussi d'y trouver un sentiment de sécurité. Un regard ouvert, une compréhension sur la façon de voir, lire et interpréter l'espace et le paysage urbain par les artistes à qui nous avons donné des opportunités de reconquérir un endroit abîmé. Quelques fois, ces actions peuvent être éphémères, mais toujours utilisées pour mettre en valeur les bienfaits de l'art aux profits des citoyens.

Cette constatation a pour conséquence logique l'avènement d'une façon alternative de considérer le phénomène de l'art urbain, soit dans une perspective de développement culturel et social. Il n'est donc pas étonnant que cette *Politique en art urbain*, à travers ses valeurs et ses objectifs, reprenne plusieurs des principes de la Politique culturelle, du Plan de développement social et communautaire et du Plan stratégique de développement durable.



Chalet du parc René-Veillet, arrondissement de Greenfield Park

Lutte contre les graffitis indésirables afin de contrer le vandalisme

1^{er} objectif

Informé et sensibiliser la population quant au phénomène des graffitis indésirables.

Actions à considérer

- Donner aux citoyens et commerces des conseils judicieux sur :
 - L'entretien soigné de leur propriété;
 - L'utilisation de peintures et vernis anti-graffiti;
 - La mise en place d'un écran végétal ou mieux, de murs végétalisés²;
 - La mise en place d'éclairage actionné par un détecteur de mouvements (éviter les mécanismes créant de la pollution lumineuse);
 - L'effacement rapide et efficace;
 - Toutes autres initiatives émergentes dans le domaine.
- Poursuivre la sensibilisation dans le cadre d'ateliers sur les graffitis donnés dans les lieux fréquentés par les jeunes (écoles, maisons de jeunes, programmes ados) et pendant des événements en lien avec le phénomène, en insistant sur l'aspect éthique, esthétique et artistique;
- Poursuivre la sensibilisation grâce aux outils de communication : feuillets, affiches, site Internet de la Ville de Longueuil, etc.;
- Intégrer des codes QR aux murs légaux et aux œuvres autorisées qui mèneront au site Internet de la Ville.

2^e objectif

Rendre accessibles des options autorisées aux graffitis indésirables.

Actions à considérer

- Maintenir la présence de murs légaux aux endroits choisis;
- Voir à ce que les murs légaux soient en quantité et en superficie suffisantes;
- Évaluer la possibilité d'installer un mur légal virtuel de projections vidéo sur grandes surfaces au contenu modifiable par les citoyens via Internet;
- Répertorier l'emplacement des murs légaux sur les sites Internet appropriés, avec une carte de géolocalisation;

² Les concepts de mur vivant, mur végétalisé et mur végétal décrivent des écosystèmes verticaux conçus tantôt comme éléments esthétiques de décor, tantôt comme œuvres d'art utilisant les végétaux, ou encore comme éléments d'écologie urbaine (extrait de Wikipédia).



- Poursuivre le programme de peintures murales en l'élargissant aux autres formes d'art urbain;
- Considérer la possibilité pour la Ville de renforcer la protection contre les graffitis indésirables sur ses infrastructures (boîtes électriques, bennes à déchets, etc.) par des projets en art urbain;
- Coordonner les besoins en matière de règlements municipaux.

3^e objectif

Recueillir et partager le plus rapidement possible l'information sur l'apparition de graffitis indésirables afin d'agir efficacement, de façon immédiate (enlèvement) et différée (enquête, analyse, etc.).

Actions à considérer

- Promouvoir le processus de requêtes ☎ 311 par téléphone ou par courriel, outil privilégié de communication entre la Ville et ses citoyens quant à cette problématique;
- Responsabiliser le personnel municipal, particulièrement l'entretien ménager et la Direction des travaux publics, pour le repérage sur les surfaces appartenant à la Ville;
- Poursuivre une collaboration avec une entreprise d'économie sociale ayant une expertise en enlèvement de graffitis illégaux;
- Consolider l'implication du Service de police de l'agglomération de Longueuil en ce qui a trait à la surveillance des lieux par le moyen de la marche, du vélo et de la patrouille;
- Acheminer les informations recueillies dans une base de données accessible aux services concernés;
- Exploiter cette base de données pour produire une carte de géolocalisation de l'emplacement des requêtes³ qui servira à déterminer les endroits prioritaires pour les différentes mesures d'intervention.

4^e objectif

Enlever le plus de graffitis indésirables possible.

Actions à considérer

- Agir dans un délai de 48 heures entre le repérage et l'enlèvement;
- Encourager les citoyens et les commerçants à procéder rapidement à l'enlèvement des graffitis sur leur propriété;
- Appuyer des corvées citoyennes de nettoyage des surfaces publiques;
- Identifier les endroits appropriés pour l'aménagement d'écran végétal, de détecteur de mouvement, de peinture anti-graffiti et tout autre moyen novateur.

³ Cette même action pourra être utilisée pour la géolocalisation des murs légaux, des œuvres remarquables et des œuvres autorisées, publiques et privées.

Mise en valeur de l'art urbain

1^{er} objectif

Transmettre de meilleures connaissances, quant à l'art urbain et à ses impacts positifs, aux citoyens afin de modifier leur perception.

Actions à considérer

- Bonifier et mettre en valeur la collection de livres, revues, disques compacts et publications de tous types en art urbain du réseau des bibliothèques de Longueuil;
- Présenter une série de conférences publiques qui met en perspective l'art urbain;
- Ajouter aux codes QR déjà proposés un lien avec un survol de l'histoire de l'art urbain;
- Diffuser des capsules d'information en art urbain sur différents moyens web, dont une page Facebook;
- Poursuivre une tournée des événements de la Ville de Longueuil, en offrant de l'information sur l'art urbain.

2^e objectif

Contribuer à la reconnaissance publique des artistes œuvrant sur les murs légaux et ailleurs de façon autorisée.

Actions à considérer

- Créer un site Internet pour archiver les œuvres les plus remarquables des murs légaux longueillois;
- Souligner, lors d'un événement de reconnaissance artistique, la contribution la plus remarquable en art urbain;
- Ajouter aux codes QR déjà proposés un lien avec des informations sur les noms de l'œuvre, de l'artiste et du donneur d'ouvrage (le cas échéant), ainsi que la date de réalisation;
- Promouvoir les événements ponctuels émergents qui offrent une place de choix à l'art urbain dans leur programmation.





3^e objectif

Contribuer à la reconnaissance publique des œuvres autorisées, tout en faisant du développement touristique.

Actions à considérer

- Réaliser des œuvres d'art urbain sur certaines pistes cyclables et ainsi combiner deux domaines : l'art et le sport;
- Former plusieurs circuits (à pied, à vélo, en voiture et selon des thèmes) à partir des œuvres autorisées et les publier sous forme de carte à l'intention des citoyens et des touristes;
- Utiliser ces circuits pour effectuer des tours guidés en art urbain, notamment lors des Journées de la culture;
- Créer une série de cartes postales de Longueuil centrée sur son art urbain.

4^e objectif

Veiller au positionnement de Longueuil dans le réseau des métropoles de l'art urbain.

Actions à considérer

- Mettre en place une résidence d'artiste qui permettra de réaliser des échanges avec d'autres villes canadiennes et différentes régions du monde;
- Utiliser les réseaux sociaux pour informer la population des initiatives de la Ville en matière d'art urbain;
- Repérer les occasions pour amalgamer des rencontres entre l'art urbain et des activités dans un autre champ de compétence.



Maison de la Famille le Cavalier, arrondissement du Vieux-Longueuil

Perspective de développement culturel et social

1^{er} objectif

Offrir les ressources nécessaires à l'atteinte
des objectifs poursuivis en art urbain.

Actions à considérer

- ➊ Maintenir le comité Graffitis de la Ville;
- ➋ Créer une banque variée d'artistes locaux en art urbain reconnus légalement;
- ➌ Créer un comité, composé de personnes ayant une expérience dans le domaine de l'art et de l'aménagement urbains, qui accompagnera le choix des créations;
- ➍ Développer une collaboration avec les professeurs d'arts plastiques afin d'intégrer à leurs programmes des éléments se rapportant à l'art urbain, pour former à la fois les artistes et les amateurs de demain;
- ➎ Développer et maintenir des partenariats avec des artistes en art urbain, des organismes et des entreprises poursuivant des objectifs similaires à ceux de la Ville;
- ➏ Élaborer des mécanismes de suivi de la Politique en art urbain avec des partenaires locaux.

2^e objectif

Contribuer à la qualité de l'aménagement urbain
et à la mise en valeur de l'art urbain de la Ville.

Actions à considérer

- ➐ Matérialiser des lieux d'expression urbains en créant des espaces éphémères qui permettront de réaliser des projets d'art urbain tout en respectant l'environnement;
- ➑ Mettre sur pied des projets d'art urbain se concentrant sur des lieux affectés par les graffitis illégaux et en faire des parcours urbains culturels et touristiques.

3^e objectif

Poursuivre les objectifs en art urbain comme une occasion de collaboration
avec la communauté pour l'embellissement des espaces de vie.

Action à considérer

- ➒ Élaborer des mécanismes pour impliquer les citoyens et les commerçants dans la réalisation du plan d'action.



Mise en œuvre de la *Politique en art urbain* et de son plan d'action

Mandataire

Dans une volonté d'assurer une réelle planification et une bonne coordination de la lutte contre les graffitis indésirables et la mise en valeur de l'art urbain, la Ville mandatera la Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire pour appliquer la *Politique en art urbain* et le plan d'action qui en découlera. Annuellement, le mandataire préparera un plan d'action visant la mise en œuvre de cette politique.

Plan d'action annuel

Ce plan d'action sera intégré aux outils de gestion des différents services municipaux appelés à intervenir. Il aura pour fonction d'identifier les projets à conduire, les structures et les mécanismes à mettre en place ainsi que les collaborateurs susceptibles d'apporter une contribution significative. Il sera revu annuellement pour tenir compte de l'évolution du phénomène de l'art urbain, des besoins du milieu et des contingences administratives.

Partenariats

La Ville compte donc assumer son leadership en art urbain, tout comme elle le fait pour le développement culturel. Seule la mise en commun des efforts de ses nombreux partenaires des milieux culturel, communautaire, éducatif et socio-économique permettra d'atteindre une contribution optimale de l'art urbain à la vitalité longueuilloise.



Chalet du parc Joseph-William-Gendron, arrondissement de Saint-Hubert

Conclusion

Comment faire les choses différemment ? Voici le point de départ de la réalisation de cette *Politique en art urbain*.

Cette politique novatrice permettra à la Ville de Longueuil d'embellir le cadre de vie des citoyens. Créer des espaces d'échanges et de rencontres entre les artistes, les citoyens, les organismes et les écoles; tel est le désir de travailler l'art urbain. Amener un regard complémentaire à un quartier, une ville, par la rencontre de l'art et de l'espace urbain qui œuvrent de concert à animer des lieux.



Chalet de la piscine du parc Pierre-et-Bernard-Lucas, arrondissement de Saint-Hubert



Annexe 1 : Historique du cadre d'intervention

Voici un rappel chronologique des événements concernant la lutte contre les graffitis indésirables et la mise en valeur de l'art urbain à Longueuil entre 2009 et 2013.

2009 En août, afin de prévenir des problèmes de graffitis, un responsable de l'Hôpital Charles-Le Moyne contacte une animatrice de la vie spirituelle et d'engagement communautaire de la Commission scolaire Marie-Victorin. Il s'agit de protéger la palissade du chantier d'agrandissement à l'aide d'une murale. L'animatrice en parle à des membres du comité Citoyens Laflèche, évidemment intéressés, et un nouveau comité voit le jour. Mais, il faudra presque deux ans avant de voir ce projet se réaliser. Entretemps, le comité Citoyens Laflèche tient une activité plus modeste en octobre, lors du 17^e vernissage annuel de la Caisse populaire Grande-Allée, alors qu'un jeune artiste crée, en direct sur le terrain devant la Caisse, une œuvre inspirée du graffiti. La Maison des jeunes La Porte Ouverte de l'arrondissement de Saint-Hubert s'implique dans le projet de murale de l'Hôpital, ce qui contribue à dynamiser la nouvelle chaîne de collaboration qui prend forme.

2010 L'imposante murale du chantier de l'Hôpital Charles-Le Moyne est inaugurée en juin. C'est une belle réussite. On souhaite répéter l'expérience sur un chalet de parc du quartier Laflèche. En décembre, le conseil municipal de Longueuil prévoit un budget de 35 000 \$ pour lutter contre les graffitis et mettre en valeur l'art urbain. Deux comités de travail, le comité Ville et le comité local sont formés pour mettre sur pied un projet-pilote pour le quartier Laflèche de l'arrondissement de Saint-Hubert et pour l'arrondissement de Greenfield Park, particulièrement touchés par les graffitis.

Le comité Ville regroupe des représentants de plusieurs directions de la Ville : une représentante de la Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI), un représentant de la Maison des jeunes La Porte Ouverte, un autre de l'organisme Macadam Sud, ainsi qu'un citoyen. Le comité local, quant à lui, est formé de représentants du comité Citoyens Laflèche, des commissions scolaires Marie-Victorin et Riverside ainsi que de représentants des commerçants des zones ciblées. Des membres du comité Ville y siègent également pour faire le lien entre les deux groupes.

2011 Pour son projet-pilote, le comité Ville identifie trois principaux axes d'intervention : prévention et sensibilisation, réduction des occasions et réglementation municipale.

1. Prévention et sensibilisation

Le projet de murale du comité Citoyens Laflèche se concrétise sur le chalet du parc Pierre-et-Bernard-Lucas. Une seconde murale voit aussi le jour au parc René-Veillet de Greenfield Park. Pour les réaliser, on engage un artiste professionnel qui travaillera avec des jeunes sélectionnés dans quatre écoles différentes, après les avoir formés. Un suivi est effectué pour s'assurer que les peintures murales sont respectées par les taggers.

Trois murs légaux sont mis en place : au parc de la Cité dans l'arrondissement de Saint-Hubert, au réservoir Julien-Lord et dans un tunnel du parc Michel-Chartrand, tous deux dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Bien que l'unanimité n'existe pas à leur sujet, il est généralement admis que la présence d'un mur légal enlève un peu de pression quant au vandalisme sur les murs que l'on souhaite protéger.

2. Réduction des occasions

Toujours dans le cadre du projet-pilote de la Ville, la maison des jeunes La Porte Ouverte met en place une équipe de six jeunes encadrés par une coordonnatrice pour l'enlèvement des graffitis. On expérimente différents produits et techniques sur différentes surfaces, avec des fréquences d'enlèvement variables, et l'on commence à colliger toute cette information. Il est question de former une entreprise d'économie sociale pour prendre en charge ce travail. Les services seraient offerts aux propriétaires tant publics que privés, et s'étendraient également à la promotion de l'art urbain.

3. Réglementation municipale

Le 30 août, le règlement CO-2011-700 sur les nuisances entre en vigueur. Il interdit de réaliser des graffitis sans autorisation ainsi que de posséder du matériel permettant d'en réaliser.

2012 Le mois de mai voit apparaître l'organisme à but non lucratif C.A.G. Citoyens Anti-Graffiti, qui procède à l'enlèvement sur des surfaces privées de Greenfield Park. Dans cette même année, c'est l'entreprise d'économie sociale Dose Culture qui voit le jour. Celle-ci fait la promotion et l'organisation d'événements culturels émergents et a pour mission de développer des projets sociaux de tout genre. Au nombre de ses activités se trouvent l'effacement de graffitis, la production de fresques et la médiation culturelle.

Des peintures murales s'ajoutent sur le chalet du parc J.-W.-Gendron et au planchodrome du parc Saint-Nazaire, tous deux situés dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Des ateliers sur les graffitis sont donnés à l'occasion de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada, une initiative de la Direction de la culture, du loisir et vie communautaire. Le Festival International de Percussions de Longueuil et le Skatefest de Saint-Hubert en organisent aussi de leur propre chef. L'intérêt de ces ateliers est de transmettre une éthique de travail en même temps que des notions artistiques.

2013 C'est à Dose Culture qu'est confiée la réalisation de peintures murales et d'ateliers. Le mur légal du parc Michel-Chartrand est abandonné, faute d'utilisateurs. Celui du parc de la Cité, victime de débordements, demande quelques réajustements. Le mur du réservoir Julien-Lord est idéal, très rassembleur. Suite à un sondage auprès des graffiteurs, la décision de repeindre les murs à la mi-saison est abandonnée : les utilisateurs géreront eux-mêmes cette partie de l'utilisation.

Des outils de communication sont publiés : un feuillet, une affiche, une pleine page dans le magazine d'information municipale Espace Longueuil de juin et une page Graffiti dans la section Service de police du site Internet de la Ville. Les policiers les utilisent notamment dans les écoles. La ligne Info-graffitis existe toujours, continuellement mise à niveau du point de vue technologique. Si les gens sont témoins d'un méfait en cours, ils téléphonent au 911. Par contre, s'ils en ont connaissance après coup, ils téléphonent à la ligne Info-graffitis ou au **311**. Un processus de requête se met ensuite en branle, impliquant la collaboration de la Direction des travaux publics, du Service de police de l'agglomération de Longueuil pour des fins d'enquête et du sous-traitant chargé de l'enlèvement.

Un protocole d'entente pour l'enlèvement des graffitis et la mise en valeur de l'art urbain a été signé avec l'entreprise d'économie sociale Dose Culture.

De nouvelles fresques sont inaugurées sur le chalet du parc Jean-Jacques-Bertrand, au parc de la Cité dans l'arrondissement de Saint-Hubert et au parc Lecavalier dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Les murs légaux du parc de la Cité et du réservoir Julien-Lord, qui ont fait leurs preuves, sont maintenus.

Des boutures de vigne sont remises gratuitement aux citoyens qui en font la demande lors de la Journée verte du 27 avril. Elles servent à créer un écran végétal dissuasif devant les murs menacés.

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) crée une brigade de quatre étudiants patrouilleurs ayant pour mandat de documenter l'apparition de graffitis indésirables. Alors qu'auparavant, la Direction des travaux publics avertissait le SPAL lors d'enlèvement de graffitis, ce sera maintenant la brigade d'étudiants du SPAL qui effectuera ces demandes. L'objectif ambitieux est de procéder à l'effacement du graffiti indésirable dans un délai de 48 heures.

Enfin, on procède à l'élaboration de la *Politique en art urbain* et à son adoption en janvier 2014.



Annexe 2 : Lexique

Crew

Un « crew » est un mot anglophone qui signifie équipe ou équipage. Dans le contexte des graffitis, le nom est donné aux graffiteurs ou *street writers* réunis en groupe.

Tricot graffiti

Œuvre textile qui modifie un lieu dans l'espace et l'aménagement urbains. Il doit préalablement être autorisé par la municipalité.

Cello-graffiti

Création d'œuvres éphémères dans l'espace et l'aménagement urbains comme médium le *cellophane*. Il permet ainsi de créer de nouveaux lieux libres d'expression sans dégradation. Il doit préalablement être autorisé par la municipalité.

Improvisation urbaine

Création artistique sans objectif précis, qui utilise un aménagement urbain fixe ou non fixe pour révéler un message.

Tag

Signature stylisée et souvent illisible reproduite de façon répétitive, à l'aide d'une bombe aérosol ou d'un marqueur, sur les murs des villes. En anglais, cela signifie « étiquette ». Le « tag » est un mot (lettrage), en général le pseudonyme de la personne qui l'écrit.

Scraffiti ou scratchiti

Il s'agit d'une signature laissée en égratignant une surface (vitres de commerces, de transports en commun, de lieux publics).

Throw-up ou Flop

Performance graphique qui consiste à peindre en un seul coup de bombe. C'est une signature plus travaillée que le tag, présentant un contour et un remplissage. Le *throw-up* ou *flop* prépare son auteur à la réalisation d'une pièce composée de lettres imbriquées ou en 3D. Il est souvent illisible.

Pièce

Fresque en couleur composée principalement du nom de l'auteur, plus technique et plus travaillée que les *throw-up*.

Production ou fresque

Travail collectif en couleur, réalisé par un *crew* ou plusieurs artistes. La fresque est de grande dimension et comporte généralement une pièce de chaque graffiteur, accompagnée de personnages de style « bande dessinée » ou autre.



Tag



Scraffiti ou scratchiti



Throw-up



Production ou fresque

Coordination, réalisation et rédaction complémentaire

Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire

Recherche et rédaction

François Poisson, consultant

Crédit photos

Nic Léonard, photographe

Collaborateurs

Direction de l'ADT

Direction des travaux publics

Service de police de l'agglomération de Longueuil

Remerciements pour les consultations

Comité Graffitis de Saint-Hubert

Dose Culture, entreprise d'économie sociale

Les artistes en art urbain

Macadam sud

Zocalo, Centre d'artistes en art imprimé

Adoptée par résolution du conseil de la Ville de Longueuil (CO-140121-1.33) le 21 janvier 2014

Dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Longueuil et le ministère de la Culture et des Communications

**Entente
de développement culturel**



Culture
et Communications

Québec

longueuil

Document et bibliographie
disponibles à longueuil.ca

